

Cycle de conférences sur l'AB et ses pratiques

Les 6 et 7 octobre 2021

Au Sommet de l'Élevage et en webconférence

Un événement





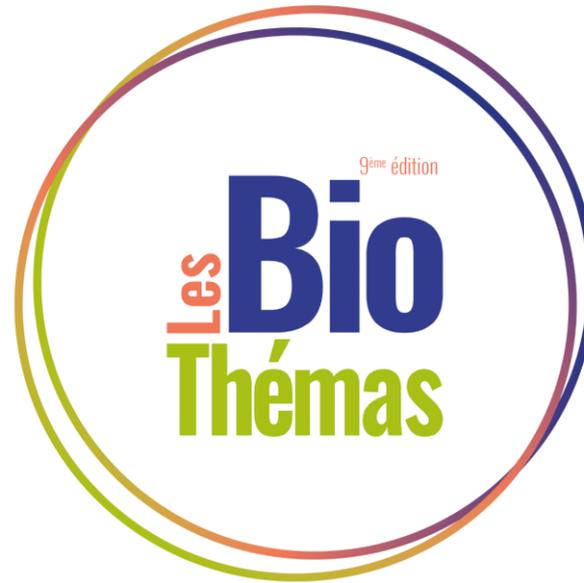
Porcs bio :

Point d'avancement sur la problématique de la castration et recommandations pour la conduite d'élevage (reproduction, logement, valorisation des fourrages)

Mercredi 6 octobre 2021

Déroulé

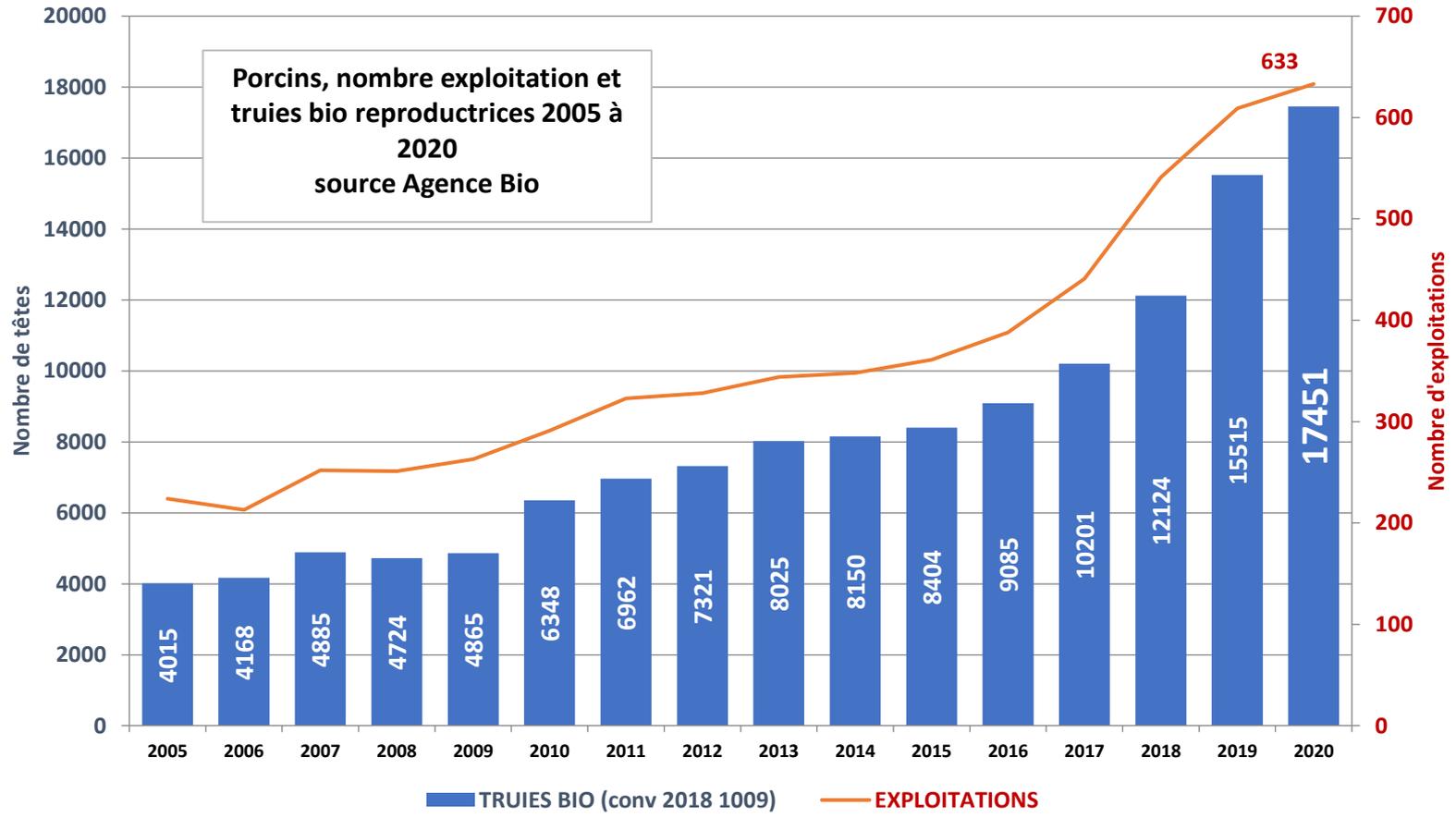
- « Flash info » : filière et réglementation (ITAB et FNAB)
- Castration (ITAB, FNAB et IFIP) :
 - Elevage de porcs mâles entiers en AB
 - Améliorer les pratiques de castration
- Résultats techniques de la station porcine biologique « Porganic » (INRAe)
- Valorisation de fourrages pour les porcins en AB (ITAB et INRAe)



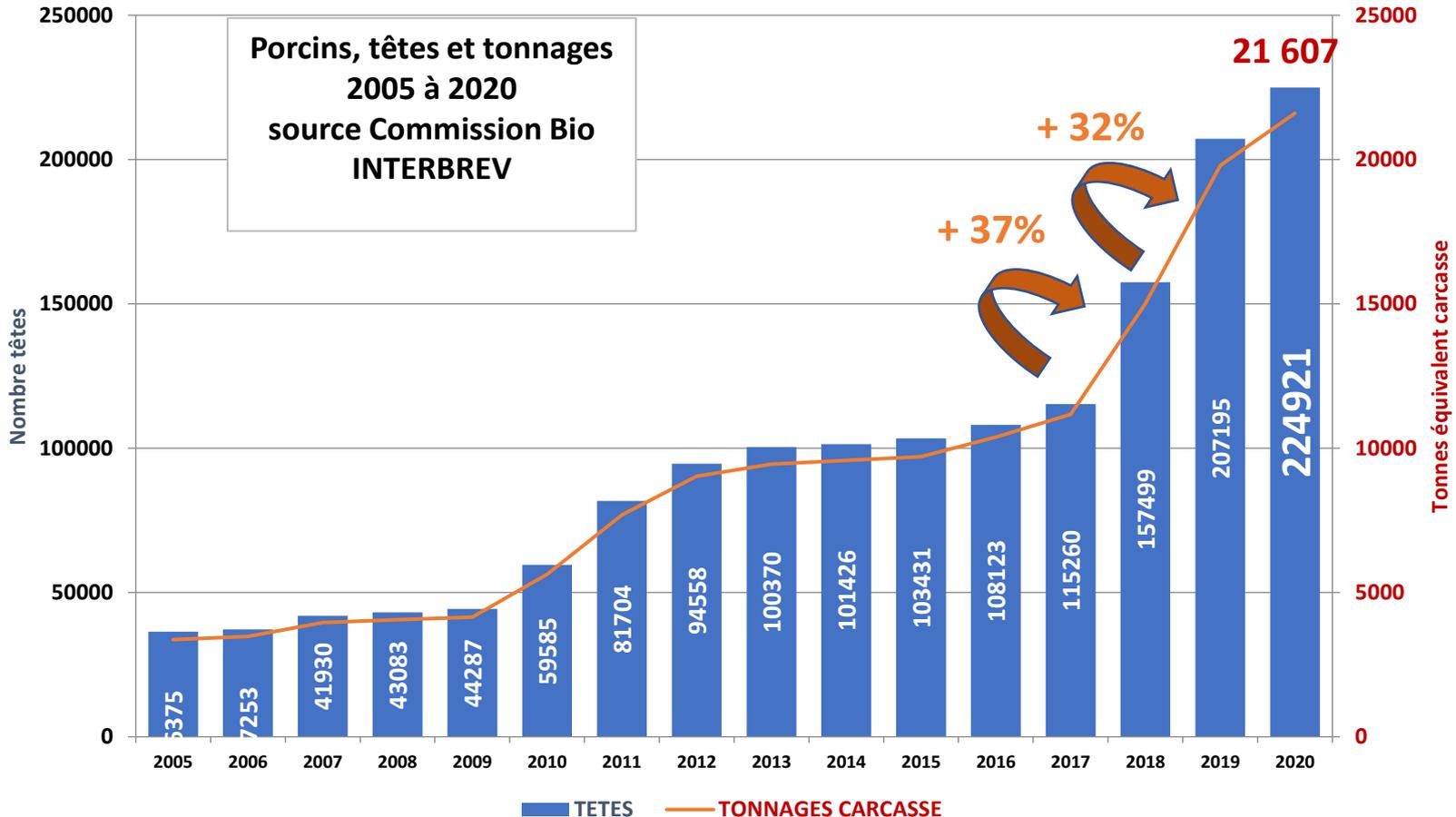
Chiffres clefs filière porc biologique

Antoine ROINSARD, ITAB

Un ralentissement de l'augmentation du cheptel de truies

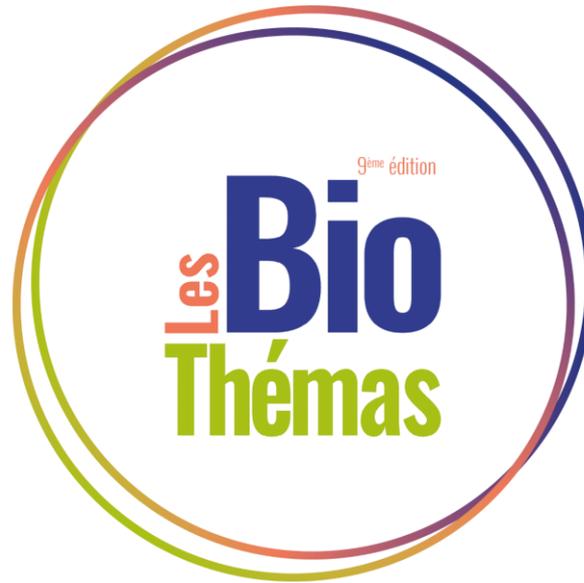


Un ralentissement de la croissance de la production porc bio



Des défis à relever pour les éleveurs de porc biologiques

- Passage à une alimentation 100 % AB à partir du 1^{er} Janvier 2022 (hors Porcs < 35 kg)
- Arrêt de la castration à vif des porcelets sans anesthésie
- Mise en conformité des bâtiments :
 - Création de courettes PS et maternité
 - Surface des courettes et découverte



Point info réglementation

Samuel Frois, FNAB



● **FNAB** ●

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**



Structure du nouveau règlement

Règlement de base
RUE 2018/848 – Les grands principes



Règlements d'exécution et règlements
délégués

RUE 2020/464 – La mise en œuvre



Le guide de lecture
Interprétation française de la règle





1 - Le nouveau règlement



Nouveautés : monogastriques

Conversion parcours

- Maintien de la réduction de la période de conversion des parcours à 1 an au lieu de 2 ans
- **Mais suppression du minimum de 6 mois de conversion des parcours**

Lien au sol alim

- **30% min d'aliment provenant de la ferme ou de la région** pour les monogastriques (20% aujourd'hui)
- Toujours pas de définition européenne de « région »



Nouveautés : monogastriques

Dérog 5%
aliment conv

- Fin dérogation le **31/12/2026**
- **Reste autorisée uniquement pour les porcs de moins de 35kg**

C2 dans la
ration

- C2 (et C1+C2) : **Max 25%** (contre 30% aujourd'hui) si achat à l'extérieur
- 100% si produit à la ferme

Délai
d'attente

- **Traitement vétérinaire :**
- avant commercialisation, le temps d'attente légal est doublé et **est d'au moins 48h ?**
- La Commission européenne a engagé un échange avec les EM sur la question => affaire à suivre



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Édition 2019
Les Bio
Thémas

Nouveautés : monogastriques

Allaitement

Interdiction des lactoreplaceurs : matières végétales ou composants chimiques dans le lait.

Un événement





Nouveautés : monogastriques

	Surface intérieure		Surface extérieure (aire d'exercice)
	Caractéristiques	m ² / tête	m ² / tête
Truies allaitantes avec porcelets de 40 jours max		7,5	2,5
Porcs d'engraissement	<u>Jusqu'à 35 kg</u>	<u>0,6</u>	<u>0,4</u>
	Jusqu'à 50 kg	0,8	0,6
	Jusqu'à 85 kg	1,1	0,8
	Jusqu'à 110 kg	1,3	1
	Plus de 110kg	1,5	1,2
Porcs reproducteurs	Femelle	2,5	1,9
	Mâle	6 10 si enclos utilisé pour monte naturelle	8,0



2 – Adaptation des bâtiments



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Édition 2019
Les Bio
Thémas

Adaptation des bâtiments

- Une évolution franco-française (rien a voir avec le changement de règlement européen)
- Une longue négociation entre les représentants professionnels et les pouvoirs publics

Un événement



Deux cas de figure à distinguer



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Édition 2019
Les Bio
Thémas

- 1. Les bâtiments certifiés avant le 1^{er} janvier 2022 :**
L'espace extérieur doit être découvert sur au minimum 5% de la surface extérieure.
- 2. Les bâtiments certifiés après le 1^{er} janvier 2022 :**
L'espace extérieur doit être découvert sur au minimum 50% de la surface extérieure.

OBJECTIF : limiter l'impact de cette nouvelle interprétation sur les agriculteurs déjà certifiés bio, en évitant notamment les investissements obligatoires de récupération des jus.

Un événement

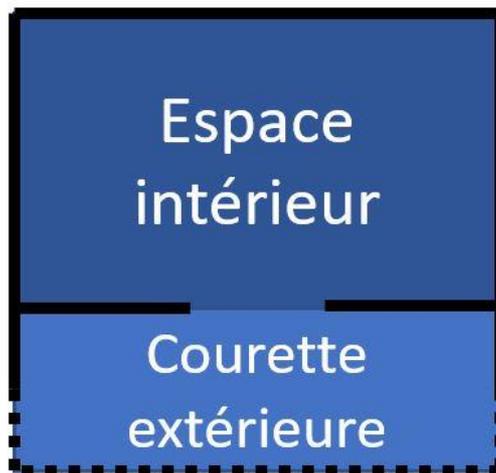




Pour tous les bâtiments...

Cet espace extérieur doit être intégralement ouvert sur un côté, et peut être partiellement bardé sur les deux côtés latéraux. Ce bardage partiel ne peut pas excéder 50% de ces côtés latéraux.

Exemple 1 : bâtiment avec accès à une courette



- Bardage
(pouvant aller jusqu'au toit)
- Clôture ou muret
(hauteur limitée à la contention des animaux)

Note : On peut voir que le bardage de la courette est limité à 50% de la longueur des côtés latéraux



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Édition 2019
Les Bio
Thémas

Un nombre important d'élevages porcins français n'étaient pas en conformité avec l'obligation de découverte ou d'accès à l'extérieur des animaux

- Des délais de mise en conformité ont été accordés par l'administration en fonction de l'importance des investissements à réaliser (voir diapo suivante)
- Ces délais ne sont accordés qu'aux bâtiments existants et certifiés avant le 1^{er} janvier 2022.

Un événement

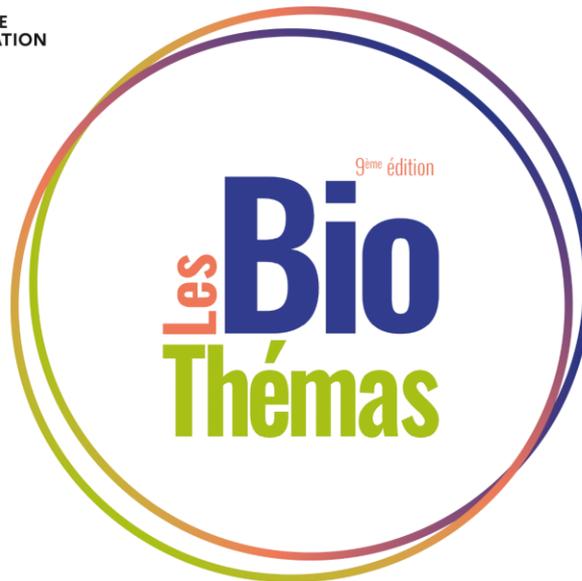




CALENDRIER

Type de non-conformité	Date de mise aux normes proposée par l'INAO
Absence d'accès à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none">•AU PLUS TARD le 1er juillet 2021 pour la phase engraissement•AU PLUS TARD le 1er janvier 2026 pour la phase post-sevrage et gestation•AU PLUS TARD le 1er janvier 2028 pour la phase maternité
Absence d'ouverture sur 3 côtés de l'aire d'exercice extérieure	AU PLUS TARD le 1er janvier 2022
Couverture totale de la surface extérieure	AU PLUS TARD le 1er janvier 2023
Espace extérieur trop petit pour le nombre d'animaux accueillis	AU PLUS TARD le 1er janvier 2025 (expertise européenne en cours)

>> Les éleveurs signeront un Plan personnalisé d'adaptation avec leur OC. Les adaptations de bâtiments doivent commencer dès maintenant



3 - Bouclage des truies

DEUX CAS DE FIGURE A DISTINGUER



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

Édition 2019
Les Bio
Thémas

- Interdit en 2017, la pratique est ré-autorisée, sur la base d'une justification réglementaire auprès de l'OC
 - Fouissage excessif / Problèmes sanitaires etc.
 - La prise en charge de la douleur lors du bouclage est désormais obligatoire

Un événement



itab
l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques



Cycle de conférences sur l'AB et ses pratiques

Les 6 et 7 octobre 2021

Au Sommet de l'Élevage et en webconférence

Un événement

